

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AS176

présenté par

M. Hetzel, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Juvin,  
M. Breton, M. Le Fur, M. Marleix, M. Brigand, Mme Blin et M. Gosselin

-----

### ARTICLE 19

Supprimer l'alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa permet à la commission de contrôle et d'évaluation de saisir la chambre disciplinaire compétent en cas de méconnaissance de la loi pour des seuls manquements déontologiques ou professionnels. Cette sanction apparaît en deçà des exigences qu'imposeraient la violation de la loi, sachant qu'une vie est en jeu.